

Pasteurs

de S^t Martin. Cantalès.

Sources :

3. "Chronologie des Prieurs et des Cures de l'Ancien
Archiprêtré de Mauriac", par M. R. de Ribier. A tous
ceux qui intéressent l'histoire d'autrefois, l'auteur de ces
listes chronologiques a livré une mine très riche.
Personnellement je désire lui témoigner ici ma recon-
naissance pour son infatigable amabilité dans la
communication de tous détails et renseignements
utiles. Je souhaite à sa verte vieillesse une prolonga-
tion telle qu'il puisse mener à bien les études commen-
cées, et aussi continuer travaux et recherches.

Avant la guerre, M. de Ribier publiait ses listes chronob-
logiques dans une Revue historique à Riom d'Auvergne
chez l'éditeur Sourde. Depuis la guerre la publication continue
une

II. Archives Départementales d'Aurillac, dont l'aimable et érudit directeur, M. Delmas, mon ami, se fait un plaisir d'ouvrir les trésors et de déchiffrer les arcanes à tous ceux qui font appel à ses connaissances et à ses services.

III. Minutes notariales des tabellions qui se succèdent ici même à J^r Martin. C^h. Ces pièces, réunies par l'ancien président du tribunal d'Aurillac M. Delons, au moment de la vente du château de J^r Martin C^h, ont été par lui mises en lieu sûr, aux Archives Dép^{tes}.

IV. Papiers divers (actes d'achat, vente, échanges) découverts ça et là dans les familles de la paroisse (Fontalive de Sept Fonds, Veyrière du Puy de Malien).

Avant de commencer cette étude sur les pasteurs successifs de la paroisse, une remarque s'impose. La liste des pasteurs est double: elle comprend les prieurs et les cures. Pour comprendre ce dualisme, il faut dire un mot rapide des noms et des usages d'autrefois.

+

L'évêque, ou "ordinaire" d'un diocèse, n'avait point fait, comme aujourd'hui, le droit exclusif de nommer tous les curés de ce diocèse. Certaines paroisses dépendaient d'un couvent ou abbaye (ainsi Brageac et Chaussenac étaient sous la dépendance de l'abbaye bénédictine de femmes de Brageac, et les deux curés de ces paroisses étaient nommés par l'abbesse) - d'autres d'un établissement religieux, (St. Martin. Cantalés relevant de la réunion des prêtres ou moines d'Espout et en dernier ressort du monastère bénédictin d'hommes de la Chaize. Dieu, dans la Haute-Loire) - quelques-uns enfin d'une famille noble (ainsi Pleant à l'égard des Lignerac). Ces "possesseurs" de la cure nommaient à chaque vacance du poste un titulaire qui prenait le nom de prieur ou curé primitif. Celui-ci n'était pas tenu à la résidence dans la paroisse; mais s'il voulait réellement percevoir les droits résultant de sa nomination, il devait d'abord prendre officiellement possession de la cure par lui-même ou par un mandataire, pardevant notaire, et ensuite choisir un "gérant" ecclésiastique, un "prêtre fermier", comme

dit M. Imbart de la Tour dans son livre "Des Paroisses rurales au 18^e siècle", un vicaire perpétuel, titre venant à l'époque et d'un usage courant dans les actes officiels. Celui-ci, agréé par l'évêque, et installé réellement dans la cure, remplissait les fonctions de curé effectif à la solde du prieur. Ce dualisme remonterait au neuvième siècle, dit l'auteur cité tout à l'heure.

La cure de St Martin. Cantale's dépendait, comme nous venons de le dire, et était à la nomination d'un chapitre ecclésiastique ou réunion de prêtres qui résidaient à Espout, au sommet du pic St Julien. Dans des notes jointes à ce récit et publiées jadis dans un journal local, j'ai raconté une visite aux ruines de ce prieuré. Le logis, aujourd'hui inexistant puisqu'il est réduit à un simple amas de pierres, abrita en 1470, quatorze prêtres. Il Le prieur, ou chef (prior, premier) de cette société était le prieur de la paroisse. Il nommait le titulaire réel qui devait réellement administrer la paroisse. En remontant très loin dans le passé, à une époque où cette réunion de prêtres ou ce chapitre n'existait pas encore, la cure était à la disposition du monastère de la Chaise. Bien. Amis. Bruch, dans son Pouillé (Mélanges historiques IV. p. 144. 145) dit: Archiprêtre de Mauriac: Prioratus sancti Juliani,

111

aliter sancti Martini de Montchantelys, ad omnimodam
dispositionem abbatis Casae Dei".

Mais quel était donc le vrai sens du mot "prieure"?
La meilleure définition, à mon avis, est celle de M. de la Bor-
ce dans son "Histoire religieuse de la Révolution": "sorte de
colonies monastiques que les abbayes, soit par obéissance
aux volontés du donateur, soit pour le service religieux des
paysans, semaient à travers leurs domaines".

Nous venons tout à l'heure un essai d'application
de cette définition à notre paroisse.

Mais la paroisse elle-même fut certainement fon-
dée avant cet exode religieux en notre pays. A quelle
date pourrait-on raisonnablement faire remonter son in-
corporation audit chapitre d'Espout. Nous n'avons aucune
donnée permettant de fixer une date. J'ai trouvé seule-
ment dans le livre de l'abbé de St-Julien (Schœde du
Vatican fa. Extrait. page) une confirmation de cette
incorporation.

